



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-huitième session

Bonn, 3-14 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec intérêt de la déclaration faite par le représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a aussi pris note des informations que les Parties¹ et les programmes et les organismes régionaux et internationaux participant à la recherche sur les changements climatiques² (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche) avaient communiquées en prévision du dialogue sur la recherche qui devait se dérouler à sa trente-huitième session.
2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le dialogue sur la recherche³ mentionné ci-dessus au paragraphe 1 et a fait savoir combien il appréciait les contributions apportées à cet égard par les programmes et organismes de recherche et par le GIEC. Il a également exprimé sa reconnaissance aux Parties qui avaient fait part d'informations et de leurs vues sur les besoins et les priorités de la recherche dans le cadre de ce dialogue.
3. Le SBSTA a pris note des avancées décrites par les programmes et organismes de recherche et s'est félicité de l'élargissement au niveau régional de la participation aux activités de recherche. Il a souligné l'importance des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et a préconisé un renforcement des efforts entrepris pour permettre à un nombre accru de scientifiques de pays en développement de prendre part aux travaux de recherche sur les changements climatiques et pour diffuser des informations ayant trait à la climatologie. Le SBSTA a aussi noté que des données et des informations climatologiques détaillées s'avéraient nécessaires aux niveaux local et régional, en particulier dans les pays en développement, afin de contribuer à la compréhension des changements climatiques et à la mise en œuvre pratique des efforts d'adaptation et d'atténuation.

¹ FCCC/SBSTA/2013/MISC.4.

² FCCC/SBSTA/2013/MISC.5 et Add.1.

³ L'ordre du jour, les exposés et les informations concernant les programmes et organismes de recherche qui ont contribué au dialogue sur la recherche peuvent être consultés à l'adresse <http://unfccc.int/7663.php>.

4. Le SBSTA a noté que, d'ici à sa quarantième session (juin 2014), le GIEC aurait publié les contributions des groupes de travail I, II et III à son cinquième rapport d'évaluation et que celles-ci pourraient fournir des informations pertinentes au dialogue sur la recherche à l'occasion de la quarantième session.

5. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 26 mars 2014, leurs vues sur les questions susceptibles d'être examinées dans le cadre du dialogue sur la recherche du SBSTA et a demandé au secrétariat de les présenter sur le site Web de la Convention.

6. Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait formulées à ses trente-deuxième, trente-quatrième et trente-cinquième⁴ sessions et a constaté que des améliorations avaient été apportées, sur le site Web de la Convention, à la disponibilité et à la visibilité des informations scientifiques ayant un rapport avec la Convention. Il a chargé le secrétariat d'établir un rapport récapitulatif sur ces travaux et de le présenter à la quarantième session du SBSTA, pour examen.

7. Le SBSTA a rappelé que, dans les conclusions adoptées à sa trente-septième session, il avait demandé que, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, un atelier soit organisé d'ici à sa trente-neuvième session pour examiner les informations sur les aspects techniques et scientifiques des écosystèmes ayant d'importants réservoirs de carbone, non pris en compte au titre d'autres points de l'ordre du jour dans le cadre de la Convention, tels que les écosystèmes marins côtiers, dans le contexte d'efforts plus vastes d'atténuation et d'adaptation⁵. Le SBSTA a pris note des vues des Parties sur la teneur de l'atelier⁶ et a demandé au secrétariat d'en tenir compte lorsqu'il organiserait l'atelier sous la direction du Président du SBSTA. Il a en outre chargé le secrétariat d'établir un rapport sur l'atelier, qui serait communiqué avant la quarantième session du SBSTA.

⁴ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 49 b), FCCC/SBSTA/2011/2, par. 55 b), et FCCC/SBSTA/2011/5, par. 42.

⁵ FCCC/SBSTA/2012/5, par. 50.

⁶ FCCC/SBSTA/2013/MISC.6 et Add.1 et 2.